

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC032

Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT - Anthony GENNARO – Régis PETIT

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 23

Pouvoirs : 8

Votants : 30 (Patrick PERREARD ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 14 mars 2025

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC032-BF
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe eau

Monsieur le Président Patrick PERREARD cède la présidence de séance.

Madame Catherine BRUN, après avoir été désignée Présidente de séance, prend la parole, en tant que Vice-présidente déléguée aux finances.

Madame la Vice-Présidente déléguée rend compte de l'exécution du budget annexe eau de la Communauté de Communes Terre Valserhone pour l'année 2024 ainsi que des restes à réaliser. Elle propose au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe eau tel que présenté.

RESULTATS 2024 EAU

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 092 039,29 €
Recettes de fonctionnement	3 725 107,78 €
Résultat de fonctionnement 2024	633 068,49 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	1 230 848,58 €
Résultat de clôture à affecter	1 863 917,07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	793 318,23 €
Recettes d'investissement	1 239 533,32 €
Résultat investissement 2024	446 215,09 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	- 271 119,82 €
Résultat de clôture à affecter	175 095,27 €

Résultats cumulé 2 039 012,34 €

Restes à réaliser dépenses	527 979,92 €
Restes à réaliser recettes	222 172,28 €
Solde des restes à réaliser	- 305 807,64 €

RESULTAT GLOBAL 2024	
FONCTIONNEMENT	1 863 917,07 €
INVESTISSEMENT	- 130 712,37 €
TOTAL	1 733 204,70 €

Madame la Vice-Présidente déléguée rappelle l'examen en commission des finances du 10 mars 2025.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-23, L.1612-12 et L. 2121-14,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, Monsieur le Président ne prend pas part au vote

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 du budget annexe eau de la Communauté de Communes Terre Valsenhône annexé,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsenhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC032-BF
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

